

Guide des responsables

Ce guide a pour vocation d'expliquer à tout usager de la MediateK ce qui est impliqué par le fait de devenir responsable. Sa lecture (et relecture) régulière, ainsi que celle du règlement intérieur, est indispensable à toute personne souhaitant assurer ce rôle ou venant de le devenir.

Qu'est-ce qu'être responsable ?

Un responsable est une personne ayant la permission d'ouvrir la MediateK, et qui participe activement au bon entretien de cette dernière, ainsi qu'au fonctionnement des activités qui peuvent y avoir lieu. Il est de sa responsabilité de s'assurer que la MediateK est ouverte, utilisable et accueillante.

Que doit-on faire quotidiennement lorsque l'on est responsable ?

Tout d'abord, en arrivant dans la MediateK, il faut s'assurer qu'elle est bien rangée : toutes les tables non utilisées doivent être vides et propres (on les nettoiera au besoin), tous les rangements doivent être tenus, et nettoyer si cela n'a pas été fait dans la semaine (au minimum passer le balai, voire la serpillière si besoin).

Durant tout le temps passé à la MediateK, le ou la responsable doit faire attention à ce que l'ordre soit respecté, notamment lorsque des personnes mangent, boivent ou jouent. Il faut s'assurer que tout soit remis à sa place : les jeux dans les armoires, les bandes dessinées sur les étagères et les éco-cups à la Kfet. Il est important que les personnes concernées rangent par elles-mêmes, mais si un manquement est à constater, le ou la responsable doit s'en charger.

Il est également de bon ton de faire vivre la MediateK, c'est-à-dire proposer des activités, que ce soit mettre de la musique, débiter un jeu en groupe ou encore inviter les gens à poser leur ordinateur pour participer.

De plus il est important que le ou la responsable ne se coupe pas de ce qui peut se passer dans la MediateK et de la rendre accueillante. Il faut donc s'installer dans un endroit de préférence visible depuis l'extérieur, et depuis lequel on peut avoir une bonne vision sur l'ensemble de la MediateK. Dans la même idée, pour ne pas se couper du monde, il ne faut pas que le ou la responsable ne porte d'écouteurs/casque audio, et encore moins dorme. Il est en effet son devoir de vérifier constamment que l'ambiance est plaisante pour tous, que ce soit au niveau sonore (pour les usagers et pour les voisins), mais également quant aux discours tenus.

Finalement, quand le ou la responsable quitte la MediateK, il faut s'assurer de deux choses : que la MediateK soit dans un état décent, propre et rangée, mais aussi qu'il reste

un ou une autre responsable, sinon quoi la MediateK devra fermer en demandant aux éventuelles personnes qui auraient voulu rester de sortir.

Quels sont les autres devoirs ponctuels ?

Non moins importants, d'autres devoirs incombés aux responsables peuvent s'ajouter aux points précédents. Tout d'abord, il est appréciable d'aider le bureau quand il en a besoin, que ce soit pour du travail manuel ou pour tout autre tâche que ce dernier peut vouloir déléguer. Il ne faut pas oublier que c'est ce dernier qui décide de qui est responsable, et que les responsables sont indispensables au bureau dans la vie de la MediateK.

Dans le même esprit, quand le bureau décide d'organiser un évènement (comme un samedi plateau), il est attendu que les responsables prennent d'eux-mêmes des permanences pour la préparation de l'évènement, pour les crêpes, la vaisselle, le rangement, etc.

Par ailleurs, il faut également prendre en charge les nouveaux arrivages de jeux, bandes dessinées, vinyles, etc. Il faut potentiellement côter, couvrir et ranger les ouvrages. Plus précisément :

- **BD** : Il faut commencer par les couvrir, les côter en spécifiant les 3 premières lettres du nom de famille de l'auteur (s'il y a ambiguïté, prendre le scénariste ou rester cohérent avec la base de données), les 3 premières lettres du titre, ainsi que le numéro de volume. Finalement, il faut la rajouter sur la base de données disponible (disponible ici : <https://med.crans.org/database/>), et la ranger à sa place, par ordre alphabétique selon le nom de famille de l'auteur.
- **Livre** : Le fonctionnement est identique, à ceci près qu'on ne les couvre pas.
- **Mangas** : Même fonctionnement que pour les livres.
- **CD** : Il faut les côter avec les 4 premières lettres du nom de famille de l'artiste (compositeur, ou du groupe le cas échéant), puis avec le numéro d'album. Par la suite, il faut l'ajouter à la base de données, puis le ranger selon la côte.
- **Vinyles** : Même fonctionnement que pour les CD, à ceci près qu'on ne garde sur la côte que la première lettre du nom.
- **Jeux** : Rien de spécifique dans ce cas : il faut juste trouver une place sur une étagère et l'ajouter à la liste correspondante.

Dans le cas d'un arrivage qui ne figurerait pas dans cette, il faut transmettre l'information au bureau qui se chargera de la prise en charge.

Bien entendu, même s'il n'y a pas de nouvel arrivage, couvrir d'anciennes BD ou surveiller que tout est bien côté et se trouve dans la base de données est toujours bienvenu.

Que faire si une personne souhaite faire un emprunt ?

Si une personne souhaite faire un emprunt, alors c'est à un ou une responsable de s'en occuper. Pour cela, il faut être déclaré au préalable comme responsable sur le site <https://med.crans.org/>. Par la suite, il faut vérifier que la personne souhaitant faire un emprunt

est bien adhérente de la MediateK. Si ce n'est pas le cas, c'est à cette personne de voir avec le bureau pour adhérer. Si c'est bien le cas, il suffit d'aller dans la section «Emprunts» du site pour en créer un pour chaque objet emprunté. Il faut également bien penser à enregistrer tous les rendus d'emprunts.

Le maître-mot du responsable

S'il y a une chose à bien retenir de ce document, c'est qu'être responsable n'est pas le fait d'avoir le droit d'ouvrir la MediateK. C'est aussi et surtout un certain nombre de devoirs qui vont avec, et dont il ne s'agirait pas de garder uniquement ceux qui arrangent.

PS : Ce guide n'engage que le bureau l'ayant écrit au moment où il a été rédigé, et ne reflète que les usages qui lui paraissent sains, bien que certaines pratiques ne seront pas celles futures.

Fait par la [Med]opotamie, actuel bureau de la MediateK de l'ENS Paris-Saclay, le 07/05/2022, et largement inspiré du «Guide du permanencier» de Esprincesse.